

COMMUNE DE TALMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 FEVRIER 2007

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : MM. BORDET, PREVOT Samuel, LOMBARD, DEBUYSSCHER, Mme LEBEGUE, MM. MACEWKO, PREVOST Christian

Etaient absents : Excusés : MM. ROUSSEL, TOULEMONDE
Excusé avec pouvoir à M. BLOCKLET : M. FREY
Non excusés : M. BEUVIN, Mme DHEILLY, M. VAN DEN EYNDE

Secrétaire : M. Gilles BORDET

1) Ecole communale

- **Annonce d'une fermeture de classe par l' Inspection Académique**

Etaient présents à cette réunion, sur l'invitation de M. le Maire, M. Philippe VARLET, attaché parlementaire de M. Alain Gest, député, retenu par une autre réunion, M. Christian MANABLE, conseiller général, la directrice de l'école de Talmas et ses adjointes, le président de l'association des parents d'élèves.

M. BLOCKLET expose le problème posé, à savoir l'annonce de la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire 2007/2008, du fait de la baisse des effectifs (peu de naissances en 2005/2006 sur Talmas, arrivée de familles avec de grands enfants...). De plus, 48 enfants sont scolarisés à l'extérieur de la commune (30 à l'école privée Ste Thérèse de Villers-Bocage et 18 dans d'autres écoles publiques ou privées. M. le Maire a rencontré les familles concernées, à l'exception de quatre qui n'ont pu être contactées, et leur a posé la question suivante : "souhaitez-vous scolariser vos enfants à l'école de Talmas ?". La réponse a été négative, à chaque fois, pour différentes raisons.

M. BLOCKLET considère que la prévision de 105 inscrits à la prochaine rentrée scolaire sera difficile à être réalisée, sachant que dix enfants ne fréquenteront pas notre école. L'Education Nationale impose un effectif de 125 élèves pour maintenir 5 classes. L'école de Talmas, ne pouvant atteindre ce chiffre, s'achemine vers une fermeture une classe. Actuellement, elle compte 92 élèves + 2 élèves qui vont arriver en Mars (chiffres confirmés par Mlle ROSIER, directrice).

M. Christian PREVOST, qui avait sollicité cette réunion exceptionnelle, a étudié les effectifs depuis une dizaine d'années. Il s'avère qu'ils ont pratiquement toujours avoisiné cent élèves, sauf en 2001 où ils sont tombés à 94 en raison d'un nombre très important de départ en 6è mais que les cinq classes ont

été maintenues. De plus, en 2005/2006, 23 élèves ont quitté l'école primaire : 14 sont partis en 6^e et 9 ont déménagé, chiffres non compensés par l'arrivée de 13 petits en classe maternelle.

Il fait remarquer que s'il y a fermeture, le nombre d'enfants sera plus important par classe et donc les conditions de travail moins bonnes. De plus, il regrette que l'école soit confrontée à présent à cette situation, les travaux de restructuration étant enfin prévus début Juillet.

Monsieur le Maire fait part des deux courriers envoyés à l'inspection académique par lesquels il expose les futurs travaux qui vont coûter 600 000 €, la création de logements dans le village.... N'y aurait-il pas la possibilité de solliciter une dérogation pour deux ou trois ans, période pendant laquelle le plan local d'urbanisme se mettrait en place ? Il donne également lecture des deux courriers de l'inspection académique.

Son exposé terminé, M. BLOCKLET donne la parole à M. MANABLE qui le remercie de son invitation. Il informe l'assemblée que le Conseil Départemental de l'Education Nationale, dont il est membre suppléant, se réunit le 19 Février prochain. Les effectifs retenus sont 99 élèves, ce qui fait une moyenne de 19.80 élèves par classe (pour 5 classes) ; pour 4 classes : 24.75 élèves, le plafond n'étant pas atteint. Il déplore le manque de concertation entre les collectivités locales (comme Talmas qui a décidé la restructuration de son école) et l'Education Nationale qui décide la fermeture d'une classe, la scolarisation des enfants de 3 ans étant utilisée comme une variable d'ajustement. Il regrette également que les moyens alloués à l'Education Nationale dans le département de la Somme soient en baisse depuis plusieurs années et qu'ils entraînent de mauvais résultats scolaires.

M. VARLET, représentant M. Alain GEST qui s'excuse de ne pouvoir être présent, fait remarquer que les effectifs nationaux sont en baisse, et que chaque année des fermetures de classe sont décidées. Sur le département, il note + 2 ouvertures de classe à la prochaine rentrée. Il informe l'assemblée que M. GEST rencontrera l'inspecteur d'académie prochainement pour discuter des suppressions et que la décision n'est pas définitive. Il conseille de présenter un dossier en argumentant sur la restructuration de l'école, l'approbation en cours du plan local d'urbanisme, la ventilation des effectifs par classe, l'utilisation du site informatique et de la bibliothèque qui ne peut accepter que 19 enfants à la fois, pour des raisons de sécurité, les tests d'évaluation d'entrées en 6^e (des enfants scolarisés à Talmas) qui sont supérieurs à la moyenne.

Après ces exposés, M. le Maire pose la question suivante au C.M. : "**Etes-vous pour ou contre la fermeture d'une classe ?**" – vote : **8 voix + 1 pouvoir CONTRE la fermeture ; 0 voix POUR**, pour les raisons suivantes :

- restructuration des bâtiments scolaires et cantine scolaire à partir de Juillet 2007
- ventilation des effectifs par tranche d'âges élevée
- accès au site informatique et à la bibliothèque remis en question en raison de la capacité d'accueil du site limitée à 19 élèves, pour des raisons de sécurité
- plan local d'urbanisme en cours d'approbation : ouverture de terrains à bâtir
- évaluations scolaires supérieures à la moyenne pour les élèves entrant en 6^e
- situation des effectifs similaire à celle de 2001 et qui ne s'est pas répétée
- la fermeture d'une classe à Villers-Bocage semble maintenant abandonnée alors que la moyenne d'enfants par classe est identique à Talmas

- **Restructuration des bâtiments**

Construction de 4 classes malgré la menace de fermeture de la 5^e classe.

M. BORDET, chargé du suivi des dossiers, a procédé au recrutement de deux bureaux d'étude pour les missions de coordination de sécurité et de contrôle technique. Une réunion se tiendra le 14 Février avec l'architecte, pour le planning, le suivi et la coordination du chantier. Deux classes seront

transférées provisoirement à la maison multiservices et la cantine à la salle socioculturelle dans les locaux prévus à cet effet et validés par la DDASS.

M. BLOCKLET informe le conseil que le dossier de permis de construire a été instruit par ses soins, la DDE l'ayant refusé pour non conformité au règlement du plan d'occupation des sols. Il a reçu l'avis favorable des services de l'Etat. Les subventions sont accordées. Les travaux de déménagement et de démolition débuteront en juillet et engendreront, malgré la bonne volonté de tous, quelques désagréments provisoires.

M. BORDET présente les devis de démolition des préfabriqués, du préau, l'installation d'une plate-forme face à la mairie et l'évacuation des gravats. L'entreprise VILBERT propose les travaux au prix de 4 400 € H.T., coût inférieur à la proposition de l'entreprise TOULEMONDE. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux à l'entreprise VILBERT.

2°) Aménagement de la place publique

*** Démolition des bâtiments (presbytère et ateliers)**

- Presbytère et ateliers : démolition vers le 15 Mars
- Salle des loisirs : sera démolie après la construction de l'espace-associations

M. BORDET présente les devis des entreprises VILBERT et TOULEMONDE. Cette dernière propose un coût de démolition de 7 260 € H.T., y compris les travaux d'assainissement de l'espace-associations, coût inférieur au devis présenté par l'entreprise VILBERT. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux à l'entreprise TOULEMONDE.

En ce qui concerne l'espace-associations, le permis de construire est en cours, les demandes d'avis aux services de l'Etat sont en attente de réponse. Les travaux pourraient débuter vers le 15 Avril.

3°) Eclairage public

• Fourniture, pose et raccordements sur appui de distribution d'énergie de 31 lampes au sodium, RN 25 et RD 60 + Fourniture, pose en mural et raccordements d'une armoire de commande EP + contrôle de l'installation par un organisme agréé : Coût 18 203.00 € TTC

- Une convention sera établie entre la Commune et le SIER. Le plan de financement sera le suivant :
 - aide du SIER : 20 % x 15 220 €..... 3 044 €
 - participation de la commune..... 12 176 €
 - TVA..... 2 983 € dont 2 386 € récupérable sur fonds de compensation de la TVA

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal DECIDE :**

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Electricité de la Somme
- de solliciter le SIER en vue de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux
- d'autoriser le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
- d'accepter **la participation financière de la commune estimée à 15 159 €, y compris la TVA**

Le conseil municipal autorise M. BORDET à procéder à la remise aux normes de l'armoire électrique de la rue F.Pacque, qui nécessite des travaux d'urgence vu son état de délabrement. En

ce qui concerne le remplacement d'autres armoires, le projet sera étudié lors de la prochaine réunion de C.M.

Il autorise également la pose d'un lampadaire derrière la maison multiservices dont l'emplacement avait été prévu à l'origine du chantier de la salle socioculturelle, en remplacement de celui installé à proximité du terrain de tennis.

4°) Questions diverses

- **Entreprise SANELEC** : facture de 362.75 € TTC du 31/12/2006, correspondant à l'achat de matériel électrique pour la confection des guirlandes de Noël – Le conseil municipal autorise M. le Maire à régler cette facture sur la section investissement du budget communal.
- **Voirie** : M. BORDET donne le compte rendu de la réunion du 6 Février dernier, de la commission voirie de la Communauté de Communes à laquelle il a assisté avec M. ROUSSEL :
 - Il a été évoqué les malfaçons des **travaux réalisés rue G. Thuillier** en fin d'année. La chaussée sera refaite au printemps et la facture de 23 000 € ne sera réglée que si les travaux sont satisfaisants.
 - **Taxe à l'hectare** destinée à l'entretien des chemins ruraux : la Communauté de Communes est remise en cause devant le tribunal administratif. Dans l'attente du jugement en appel, les travaux sont suspendus.
 - En raison de l'importance des travaux de voirie effectués ces dernières années dans la commune, aucun enduit d'usure ne sera réalisé en 2007.
- **Récompense du Conseil Régional au concours des villages fleuris 2006** : chèque de 350 €.
- **Containers à vêtements et chaussures installés par "Le Relais" au château d'eau** : 3267 kg de vêtements et 350 kg de chaussures ont été collectés en 2006.
- **Harmonie de Naours** : changements au sein du "bureau" – remplacement du président, vice président et trésorier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Talmas, le 14/02/2007

Le Maire

P. BLOCKLET